

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Chaplin, appuyé par M. Vincent: Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le major-général George-P. Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Pearson, appuyé par M. Chevrier: Que l'on ajoute ce qui suit à l'Adresse:

«Nous affirmons respectueusement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence ne jouissent pas de la confiance de cette Chambre.»

Il s'élève un débat et ledit débat est interrompu.

---

#### *États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Churchill, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil national de recherches, y compris le rapport du Conseil des recherches médicales, pour l'année close le 31 mars 1962, conformément à l'article 16(3) de la Loi sur le Conseil de recherches, chapitre 239, et rapport de la *Canadian Patents and Development Limited* pour la même période, certifié par l'auditeur général, conformément aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952.

Par M. Fleming (Eglinton), membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant l'application de la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers durant l'année terminée le 31 mars 1962, conformément à l'article 41(2) de ladite loi, chapitre 111, S.R.C., 1952.

Par M. Nowlan, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des assurances du Canada, volume I—Précis des rapports des compagnies d'assurance au Canada, pour l'année close le 31 décembre 1961, conformément à l'article 9 de la Loi sur le département des assurances, chapitre 70, S.R.C., 1952.

Par M. Nowlan,—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des assurances du Canada, volume III—États annuels relatifs aux compagnies d'assurance-vie et aux sociétés de secours mutuel, pour l'année close le 31 décembre 1960, conformément à l'article 9 de la Loi sur le département des assurances, chapitre 70, S.R.C., 1952.

---

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant l'article 2(2) du Règlement.